



LA VOLONTE DE REUSSIR

NOUS,
Michel CARREAU
Maire de la Ville de TERNIER

Réf. DA/MAD
2021.031

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

VU l'instruction interministérielle du **24 Novembre 1967** sur la signalisation routière,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'Avenue du 5^{ème} Corps, de la place Dautry, de la rue Paul Hauriez, de la rue Famille Sauvage et de la rue de la Solidarité à Tergnier durant les travaux de remplacement de l'éclairage public, réalisés par l'entreprise ENGIE INEO HOLNON - Zone artisanale - rue de Picardie - 02760 HOLNON.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TERNIER

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit du chantier et au fur et à mesure de l'avancement des travaux Avenue du 5^{ème} Corps, place Dautry, rue Paul Hauriez, rue Famille Sauvage et rue de la Solidarité à Tergnier

du lundi 5 avril au lundi 2 août 2021
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

ARTICLE 2 :

La circulation des véhicules de toute nature sera limitée à 30 Km/Heure. Celle-ci sera réglée par des feux tricolores de chantier ou par des agents munis de panneaux de chantier.

Hôtel de Ville

.../...

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue durant la totalité des travaux par l'entreprise ENGIE INEO à Holnon.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,
Monsieur le Directeur de l'Entreprise ENGIE INEO d'Holnon
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition certifiée conforme
TERGNIER, le 18 mars 2021
Le Maire
Michel CARREAU

Tergnier, le jeudi 18 mars 2021
Le Maire,
Michel CARREAU



Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise ENGIE INEO d'Holnon
- Monsieur le Commandant des Pompiers de Tergnier,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère,
- Monsieur le responsable des TACT,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise SEPUR,